



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 65 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Lettre datée du 26 décembre 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Je souhaite attirer votre attention sur la note ci-jointe portant sur les résultats de la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui s'est tenue à Genève les 19 et 20 novembre 2008 (voir annexe).

Conformément à la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, le Groupe consultatif a été constitué pour conseiller le Secrétaire général sur l'utilisation et l'impact du Fonds.

La note récapitule les points saillants des débats sur la gestion du Fonds et son effet sur les opérations humanitaires. Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que le Groupe consultatif est préoccupé de ne pas pouvoir maintenir les contributions des donateurs pour 2009 compte tenu de la crise financière mondiale. Il convient en outre de noter que le Groupe consultatif est satisfait de la réaction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies concernant les conclusions de l'évaluation biennale indépendante du Fonds. Je tiens à vous assurer que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prend ces recommandations très au sérieux et continuera de veiller constamment à améliorer le Fonds, notamment en mettant en place un cadre de résultats et de responsabilisation comme l'ont suggéré les évaluateurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres dont plus d'une centaine contribuent actuellement au Fonds.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

Réunion du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

19 et 20 novembre 2008
Genève

Note du Groupe consultatif

Le Groupe consultatif a été créé le 15 décembre 2005 en application de la résolution 60/124 de l'Assemblée générale en tant qu'organe chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Groupe consultatif a tenu à Genève, les 19 et 20 novembre 2008, une réunion à laquelle ont assisté les huit nouveaux membres nommés par le Secrétaire général. Le Groupe consultatif s'est penché essentiellement sur la réponse de l'administration à l'évaluation du Fonds réalisée à l'issue de ses deux premières années d'existence, les incidences potentielles de la crise financière mondiale sur le Fonds et ses résultats depuis la dernière réunion du Groupe en juin 2008.

Les observations et recommandations ci-après sont fondées sur les dernières informations fournies par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, les consultations menées auprès d'organismes des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'organisations non gouvernementales (ONG), et l'examen de la réaction de l'administration à l'évaluation indépendante des deux premières années d'activité du Fonds. Les nouveaux membres du Groupe ont également entendu un exposé d'introduction sur le Fonds présenté par le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York.

1. Le Groupe consultatif s'inquiète des répercussions de la crise financière mondiale sur le financement futur du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Bien que les gouvernements donateurs aient exprimé leur volonté politique de respecter leurs engagements de financement et que l'aide humanitaire soit peut-être moins susceptible d'être réduite que d'autres formes d'aide extérieure, on ne sait pas encore quels seront les effets de la crise sur les flux d'aide, en particulier après 2009. L'appréciation du dollar aura également une incidence sur le montant à la disposition du Fonds en 2009. La conférence de haut niveau sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui doit se tenir le 4 décembre 2008, devrait donner un premier aperçu des effets de la crise sur le comportement des donateurs. Le Groupe continuera de surveiller les flux d'aide afin de s'assurer que le Fonds dispose de ressources suffisantes.

2. Plusieurs donateurs importants du Fonds ont réitéré leur engagement envers celui-ci, mais le Groupe consultatif craint que de nombreux petits donateurs soient moins enclins à verser des contributions en 2009. Il importe de disposer d'un grand nombre de donateurs pour des raisons financières, mais également en tant que preuve d'un large soutien politique. Le Groupe recommande que le Fonds élabore une stratégie de mobilisation des ressources qui mette dûment l'accent sur les petits donateurs, notamment la prospection de donateurs nouveaux et non traditionnels, et

que les membres appuient la stratégie en tant que partisans d'un appui politique et financier plus large au Fonds.

3. Compte tenu de la probabilité d'une diminution des flux d'aide, le Groupe consultatif a encouragé le secrétariat du Fonds à continuer d'étudier les complémentarités qui existent avec d'autres sources de financement, en particulier en matière de coordination de l'allocation des fonds. Les donateurs devraient aussi veiller à ce que les contributions au Fonds constituent des ressources supplémentaires, afin que l'appui direct fourni traditionnellement aux ONG et aux activités de base des organismes soit maintenu. Les politiques et les procédures devraient être harmonisées conformément aux principes et aux bonnes pratiques d'action humanitaire et aux Principes de partenariat du Dispositif mondial d'aide humanitaire, en particulier en ce qui concerne les fonds regroupés à l'échelon des pays, bien que la diversité des donateurs et des fonds communs rende cela difficile.

4. En raison de la crise financière, il est particulièrement important que le Fonds n'appuie que les projets humanitaires les plus prioritaires. Le Groupe consultatif a encouragé le secrétariat du Fonds à respecter strictement les « critères d'importance vitale » lorsqu'il examine les propositions. Le Groupe s'est félicité qu'il soit prévu d'examiner les critères d'importance vitale et les critères d'allocation des fonds de la composante interventions sous-financées, estimant que ces mesures sont propres à préciser les critères d'utilisation des avoirs du Fonds.

5. Le Groupe consultatif a appuyé les recommandations issues de l'évaluation des deux premières années d'activité du Fonds et le tableau récapitulatif de la réaction du Coordonnateur des secours d'urgence.

6. En ce qui concerne l'évaluation des deux premières années d'activité, le Groupe consultatif a noté que plusieurs recommandations portant directement sur le secrétariat du Fonds et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avaient déjà été appliquées ou étaient en cours d'application. Les questions les plus difficiles qui restent à régler, notamment les partenariats, l'évaluation des besoins et l'ordre des priorités, traduisent des faiblesses propres à l'ensemble du système humanitaire, qui nuisent au fonctionnement du Fonds, mais que celui-ci ne peut pas régler seul. Ce problème a été mis en relief à la réunion avec les partenaires humanitaires, au cours de laquelle certains organismes ont reconnu que leurs procédures internes relatives aux partenariats avec les ONG et à la passation de marchés étaient trop complexes. Le Groupe a recommandé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires joue un rôle moteur en vue de faciliter le règlement de ces questions et que le Fonds continue d'être un agent de changement au sein de la communauté humanitaire, dans la mesure de ses moyens. Il faut toutefois traiter les questions de nature systémique dans un cadre plus large. Le Groupe consultatif a encouragé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à diriger les efforts visant à régler les problèmes systémiques.

7. À cet égard, le Groupe consultatif a noté que, bien qu'il soit crucial de mesurer l'impact du financement fourni par le Fonds, il était difficile d'y parvenir car le Fonds n'était responsable que d'une petite portion des interventions humanitaires. L'efficacité du Fonds est liée à l'efficacité de l'action humanitaire dans son ensemble, mais celui-ci ne peut être tenu pour responsable que de l'incidence directe de l'appui financier qu'il fournit. Le Groupe continuera d'examiner la question de l'influence du Fonds lors de réunions futures.

8. Le Groupe consultatif a indiqué que les principaux problèmes identifiés par l'évaluation pouvaient être regroupés selon trois enjeux stratégiques : a) résultats et responsabilité; b) accords de partenariat, en particulier avec les ONG; et c) rôle des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire. Le Groupe craint que l'absence de cadre de résultats et de responsabilité affaiblisse la confiance que les donateurs témoignent au Fonds. Toutefois, puisque cette inquiétude ne concerne pas nécessairement le seul Fonds, il convient d'envisager l'élaboration d'un cadre de résultats et de responsabilité applicable à l'action humanitaire dans son ensemble, qui fournirait des informations au Fonds, selon que de besoin. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pourrait diriger cette initiative avec la participation d'autres organismes et des donateurs.

9. Le Groupe consultatif a noté avec satisfaction que les capacités du secrétariat du Fonds avaient été renforcées grâce à la création de 23 nouveaux postes au total, mais est préoccupé par le fait que l'affectation des frais généraux de 3 % continue de manquer de transparence. Le Groupe a recommandé que les fonds soient redirigés vers le secrétariat du Fonds et servent à renforcer les moyens dont dispose le Bureau du Contrôleur pour administrer le Fonds (il convient de noter que l'affectation des dépenses d'appui aux programmes est régie par l'Assemblée générale). Le Coordonnateur des secours d'urgence a fait remarquer qu'un nouveau contrôleur avait pris ses fonctions et que les relations avec le Bureau du Contrôleur s'étaient améliorées, bien que la question des dépenses d'appui aux programmes n'ait pas encore été abordée avec lui. Les membres du Groupe ont fait part de leur souhait de rencontrer des représentants du Bureau du Contrôleur comme ils l'ont fait à des réunions précédentes.

10. L'évaluation des deux premières années d'activité du Fonds a donné lieu à de nombreuses recommandations visant à améliorer les relations de travail entre les organismes des Nations Unies recevant un financement du Fonds et leurs partenaires opérationnels non gouvernementaux, notamment la standardisation des frais généraux des ONG, la présélection des ONG partenaires, le versement de ressources du Fonds aux partenaires opérationnels en temps voulu, la participation plus systématique des ONG à la définition des priorités au niveau national et le recours accru à des fonds d'intervention d'urgence pour la distribution des ressources du Fonds directement aux ONG. Bien que ces questions ne relèvent pas directement du Fonds, la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les financements apportés produisent un effet sur le terrain en dépendent. Puisque ces activités se déroulent à l'échelon des pays, le Groupe recommande que le secrétariat du Fonds se renseigne sur les meilleures pratiques des équipes de pays là où les relations entre l'ONU et les ONG sont particulièrement efficaces.

11. Le Groupe consultatif a observé que l'attitude des organismes envers le Fonds s'était améliorée. Leur collaboration concernant la matrice de réponse est également à saluer et constitue un acquis à consolider. Les membres ont décidé de renforcer la diffusion d'informations cohérentes sur le Fonds et le financement humanitaire auprès des organismes, en particulier concernant les questions systémiques, dans le cadre de leurs attributions en tant que représentants de gouvernements donateurs et membres des conseils exécutifs et d'administration des organismes.

12. Le Groupe consultatif a noté que l'utilisation efficace du Fonds dépendait, en grande partie, des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, qui étaient responsables du choix initial des priorités (notamment grâce à l'évaluation des besoins et en concertation avec les partenaires humanitaires), de l'évaluation des capacités opérationnelles des organismes, ainsi que de l'établissement de rapports et du suivi. L'ampleur de ces tâches constitue un risque stratégique. Il faudrait prêter une attention plus grande aux capacités institutionnelles qui appuient les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, ainsi qu'aux moyens dont disposent les coordonnateurs résidents pour les interventions humanitaires dans les pays dépourvus de coordonnateur de l'action humanitaire.

13. À l'issue de l'évaluation des deux premières années d'activité du Fonds, il a été recommandé que les capacités opérationnelles des organismes à l'échelon des pays entrent en ligne de compte dans les décisions concernant le financement. Le Groupe consultatif, considérant qu'il s'agirait d'un exercice utile, recommande de rechercher des mécanismes à cette fin; cependant, c'est aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire qu'il incombe de ne pas présenter des projets qui ne peuvent pas être mis en œuvre.

14. Le Groupe consultatif trouve préoccupante la qualité des rapports sur les dons octroyés par le Fonds. Les membres du Groupe ont noté que les organismes étaient peu enclins à présenter des rapports sur des projets spécifiques, certains organismes ayant adopté une approche axée sur les programmes. Toutefois, le Groupe estime qu'une procédure efficace et simplifiée de présentation de rapports sur les dons du Fonds pourrait servir de modèle aux organismes pour les autres rapports qu'ils sont tenus d'établir.